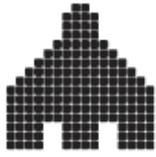
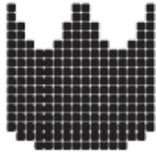
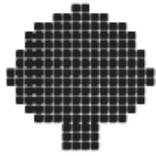
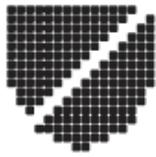
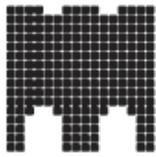
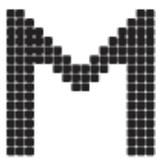


# BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE DON 2025 (janvier - décembre 2025)



Vous pouvez soutenir l'association le MAT en y adhérant ou en faisant un don.  
Merci !

L'association est reconnue d'intérêt général.

ADHÉRENT\* et/ou DONATEUR :

Nom : ..... Prénom : .....

Structure .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : .....

Mail .....

J'adhère à titre :

Adhésion individuelle – personne physique  10€  
Adhésion 2025 : Individuelle

Adhésion individuelle – tarif réduit  5€  
Adhésion 2025 : Individuelle pour les moins de 18 ans, chômeurs et étudiants

Adhésion structure – personne morale  30€  
Adhésion 2025 : Structures (associations, écoles, entreprises)

Je déclare faire un don\* de :  10€  20€  40€  autre : ..... €

Vous pouvez associer adhésion et don sur le même paiement (chèque à l'ordre du MAT).

Date : .....

Signature :

Information importante

Votre bulletin d'adhésion et votre cotisation sont à envoyer à :

Le MAT Ancenis-Saint-Géréon  
Chapelle des Ursulines  
Avenue de la Davrays  
44150 Ancenis-Saint-Géréon

\* Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre versement, afin que vous puissiez réduire votre impôt sur le revenu de 66% de la valeur de votre don, étant entendu que le total des dons que vous avez effectués au cours d'une année civile, pour être pris en compte, ne doit pas dépasser 20% de votre revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts).

